



HAL
open science

**Isabelle Delpla La justice des gens. Enquête dans la
Bosnie des nouvelles après-guerres,**

Guillaume Mouralis

► **To cite this version:**

Guillaume Mouralis. Isabelle Delpla La justice des gens. Enquête dans la Bosnie des nouvelles après-guerres,. 2016. hal-01427911

HAL Id: hal-01427911

<https://hal.science/hal-01427911v1>

Submitted on 4 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

déblocage des fonds d'indemnisation. Le lecteur est toutefois privé d'une réflexion sur les enjeux électoraux et clientélistes de la réconciliation et de la distribution des indemnisations. Cette grille de lecture, en outre, marginalise les héritages et les enjeux mémoriels liés aux particularismes socio-historiques de la région druzo-chrétienne. La comparaison entre les villages druzo-chrétiens et Hsoun, village maronito-chiite de Jbeil (Byblos), objet d'une monographie de l'auteure³, prête à confusion : Jbeil est un district majoritairement chrétien dont les habitants n'ont pas connu les massacres et le déplacement massif. On regrette ainsi l'absence de références à des travaux qui traitent des villages de la réconciliation⁴ ou des relations druzo-chrétiennes en prenant en compte la mémoire de la guerre, celle des affrontements et des massacres de 1860, l'exode rural, les croyances religieuses, l'accès à la modernité et les enjeux politico-économiques de la réconciliation, qui rendent compte de la construction de mémoires et de schèmes de pensée pluriels dans cet espace partagé, engendrant une violence intime en temps de guerre et un raté de réconciliation en temps de paix.

En dépit du souci de l'auteure de maintenir un équilibre entre les souffrances des communautés et un caractère conciliateur adapté à l'esprit de Taëf, en cette période critique que traverse le Liban, elle ne peut que reconnaître, en conclusion, et non sans pessimisme, la prégnance au Liban de clivages confessionnels profonds qui freinent le retour au « vivre ensemble ».

DIMA DE CLERCK

1 - Aïda KANAFANI-ZAHAR, « La réconciliation des druzes et des chrétiens du Mont Liban ou le retour à un code coutumier », *Critique internationale*, 23-2, 2004, p. 55-75.

2 - *Id.*, « La réconciliation du Mont-Liban. La raison d'État et l'égalisation communautaire au détriment de la mémoire », in F. MERMIER et C. VARIN (dir.), *Mémoires de guerres au Liban, 1975-1990*, Arles, Actes Sud-Sindbad, 2010, p. 285-312.

3 - *Id.*, *Liban : le vivre ensemble. Hsoun, 1994-2000*, Paris, Geuthner, 2004.

4 - Naila NAUPHAL, *Healing the Wounds of War: Civil Reconciliation in Post-War Lebanon*, Oxford Refugee Studies Centre, 1995.

Isabelle Delpla

La justice des gens. Enquête dans la Bosnie des nouvelles après-guerres

Rennes, PUR, 2014, 530 p. et 8 p. de pl.

L'ouvrage d'Isabelle Delpla porte sur la Bosnie d'après-guerre, à la suite des accords de Dayton en 1995. Il propose un regard original sur la justice internationale en envisageant celle-ci d'une manière à la fois large (au-delà des seules institutions judiciaires) et « locale », c'est-à-dire du point de vue des « gens ordinaires » (et non seulement des individus directement concernés par celle-ci). « Décrivant la manière dont le droit international et certaines de ses institutions deviennent la norme des pratiques et jugements des gens ordinaires et de leurs relations sociales, cet ouvrage retrouve le sens interpersonnel du droit des gens » (p. 29).

Pour comprendre ce livre, il convient de préciser le point de vue de l'auteure : inspirée notamment par la philosophie du langage de Willard Van Orman Quine, sa démarche consiste à mesurer et à cartographier l'inégale pénétration des normes, des catégories et des arguments de la justice internationale dans les pratiques et jugements ordinaires. Cette description confirme l'hypothèse d'une « immanence de l'international » dans le national, rejetant une coupure artificielle entre les deux domaines. Ainsi, plusieurs catégories traditionnellement pensées comme domestiques par la philosophie politique sont en pratique travaillées par l'international.

Cette recherche témoigne d'une connaissance intime du terrain ex-yougoslave et bosnien, qui permet une contextualisation fine, condition d'une recherche pertinente sur ce type d'objets trop souvent abordés suivant une approche comparatiste ou typologique assez pauvre. Cette familiarité s'accompagne d'une qualité d'écoute qui permet de comprendre la parole des acteurs et de la resituer dans des ancrages locaux et des filiations multiples, notamment l'héritage de la Yougoslavie titiste, repérable dans le tissu associatif (les organisations des victimes) ou le cadre juridique (cet État ayant été signataire des grands textes internationaux).

L'enquête empirique est fondée sur un corpus d'une cinquantaine d'entretiens et sur

des observations ethnographiques au sein d'une trentaine d'associations locales. Cette recherche au long cours a permis à l'auteure non seulement de « cartographier » les jugements ordinaires, mais aussi de tirer des conclusions décisives pour sa démonstration de la fréquence de tel ou tel jugement (mesurée par des proportions et, éventuellement, corrélée à des propriétés diverses des acteurs). Aussi aurait-on aimé en savoir plus sur la constitution du corpus et les critères de choix des individus ou des situations observés. La méthodologie qualitative, rapidement présentée en introduction, pourrait être davantage explicitée, même si cet aspect n'empêche pas le pacte de confiance de s'établir rapidement.

Aborder la justice internationale à partir des jugements ordinaires se révèle particulièrement heuristique: cette démarche autorise des déplacements, des remises en cause et des critiques des questions et des analyses dominantes. L'auteure souligne ainsi les limites d'une « sociologie des intérêts » qui considère, en accord avec les analyses en termes d'« intérêt au désintéressement » proposées par Pierre Bourdieu, que l'intérêt exclut la morale, en particulier dans ses formes les plus ordinaires. Un tel présupposé est d'ailleurs partagé par les approches « réalistes » dominantes dans l'étude des relations internationales et de l'action humanitaire. L'auteure récuse également la réduction biopolitique de l'action humanitaire à la vie nue, qui confine à une vision paranoïaque des interventions internationales, et pointe les apories d'une anthropologie déniautée toute consistance aux normes internationales. Elle souligne aussi les limites d'une sociologie de la justification (sur le modèle des « cités » proposé par Luc Boltanski et Laurent Thévenot) pour rendre compte de la globalité du rapport des victimes à la justice. Poursuivant une réflexion entamée dans *Le mal en procès*¹, I. Delpla montre enfin que l'un des obstacles à l'analyse est l'impensé philosophique du solipsisme moral, c'est-à-dire « le refus d'attribuer à autrui une intention morale propre et différente, la seule morale valide étant la mienne » (p. 485).

Cet ouvrage, qui considère la justice dans son double sens sémantique et axiologique, explore successivement quatre phénomènes

principaux envisagés à la fois comme des « foyers de signification » (quel sens leur donnent les Bosniens « ordinaires »?) et des lieux d'évaluation (quelle valeur lui accordent-ils?). Dans une première partie, l'auteure examine la réception de l'aide humanitaire en Bosnie. Cette aide est perçue négativement par ses bénéficiaires et ne relève, pour eux, ni de la justice ni de la morale. Cela ne signifie pas pour autant que le langage de la morale doit être évacué de l'analyse, comme tendent à le faire plusieurs courants de recherche qui se focalisent sur la seule aide humanitaire et sur ses agents, négligeant ainsi la « situation humanitaire ». Or celle-ci implique toujours une relation entre un sauveteur potentiel et une victime et, par conséquent, une pluralité de jugements.

Dans une deuxième partie, I. Delpla se penche sur les voies du retour chez soi des réfugiés et personnes déplacées. Cette question est l'objet de vives controverses parmi les Bosniens (opposition des artisans du nettoyage ethnique, refus d'une partie des intéressés de rentrer). Pour mieux saisir le sens de ces clivages, l'auteure ne se limite pas aux *retournees* mais inclut dans son enquête la famille, les membres défunts et les *stayees* (ceux qui sont restés). La question du retour est envisagée comme « lieu de compétition entre des conceptions du juste et de l'injuste », un lieu où, *in fine*, « le rapport à l'international et le droit international sont constitutifs » de la « (re)fondation des sociétés politiques », abordée dans une perspective cosmopolitique (p. 43).

La troisième partie est consacrée aux associations de victimes et à leurs réclamations de justice et de vérité. Ces associations se mobilisent pour obtenir un statut spécifique qui combine reconnaissance en droit national et international et compensations matérielles pour les préjudices passés et présents. L'auteure examine d'abord les « tentatives d'unification nationales et étatiques des intérêts et récits » (p. 43), qui se heurtent à toute une série d'obstacles, en particulier à des clivages régionaux et municipaux. C'est ce dont témoignent notamment les associations de familles de disparus, intéressées avant tout par une demande de vérité locale, sur leurs proches. Les analyses proposées soulignent

« le caractère à la fois pluriel et relationnel de la condition de victime » (p. 44), à l'encontre des approches psychologisantes qui enferment les victimes dans leur traumatisme ou de celles qui abordent les tensions entre victimes en termes de concurrence a- ou immorale.

La dernière partie porte sur le jugement des criminels de guerre par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Cette question est abordée sous l'angle des témoignages pour l'accusation ou la défense. L'auteure souligne à plusieurs reprises la forte adhésion des Bosniens pour ce tribunal, qui tranche avec le rejet de la plupart des autres institutions internationales. En analysant le travail de sélection des témoignages aux différentes étapes de la procédure et le rapport des intéressés à l'institution judiciaire, I. Delpla note d'importantes divergences d'appréciation. Non seulement des différences régionales et municipales apparaissent, mais l'on observe aussi une réception différenciée des catégories du droit international : il n'y a réappropriation de ces catégories que « lorsqu'elles font une différence dans l'expérience, perceptive et pratique, et permettent d'affirmer ou de restaurer l'agent moral » (p. 46). C'est ce qui explique le succès de la notion de génocide et l'absence corrélative de celle de crime contre l'humanité dans les jugements ordinaires.

À partir de présupposés sensiblement différents, certaines analyses d'I. Delpla rejoignent celles des *legal consciousness studies*, qui ont opéré un renversement de perspective en sociologie du droit en s'intéressant à la force ordinaire du droit, c'est-à-dire à la manière dont elle s'exerce sur les non-spécialistes, mais aussi à la manière dont ceux-ci se le réapproprient. Cela fait écho à l'attention portée par l'auteure aux jugements des gens ordinaires, même si la notion d'« ordinaire » dans le livre mériterait d'être précisée : renvoie-t-elle aux non-juristes ou bien aux jugements et arguments moraux non juridiques, ce qui n'est pas la même chose ? Se rapporte-t-elle à des propriétés d'acteur ou à des types de situation ou d'interaction ?

Cet ouvrage exigeant ouvre des perspectives originales pour les chercheurs qui s'intéressent à la justice internationale : il pourrait être utile de conduire le même type d'analyse

sur les experts internationaux, en dépit de leur « langue de bois » (p. 494), ou encore d'éprouver certains des questionnements proposés sur d'autres contextes, qu'ils soient contemporains ou plus anciens, comme par exemple l'Allemagne d'après-guerre. L'auteure souligne à plusieurs reprises l'écart entre la situation bosnienne et l'après Seconde Guerre mondiale. Au-delà des différences entre le Tribunal militaire international de Nuremberg et le TPIY, on observe des processus analogues de réappropriation du droit international : ainsi les milieux juridiques allemands se sont largement investis dans la défense des criminels de guerre tout en critiquant les procès de Nuremberg au nom des principes d'une justice libérale. Plus généralement, on a pu relever chez les Allemands « ordinaires » des années « zéro » un hiatus entre rejet du droit pénal international et valorisation partielle des droits de l'homme et de l'État de droit.

GUILLAUME MOURALIS

1 - Isabelle DELPLA, *Le mal en procès. Eichmann et les théodicées modernes*, Paris, Hermann, 2011.

André Guichaoua

Rwanda, de la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda, 1990-1994
Paris, La Découverte, 2010, 622 p.

Encore trop souvent prise sous les feux de la controverse médiatique, l'histoire du génocide des Tutsi rwandais peine à alimenter de véritables débats scientifiques. De ce point de vue, l'ouvrage publié par le sociologue André Guichaoua offre l'occasion d'entamer une discussion sur les interprétations de cet événement majeur de la fin du XX^e siècle. L'auteur entend démontrer que le génocide ne procède pas d'une « planification » minutieuse, mais d'une conjonction entre, d'une part, des « choix » et des « stratégies » opérés par les extrémistes hutu et, d'autre part, la reprise des hostilités par le Front patriotique rwandais (FPR) après l'attentat contre le président Juvénal Habyarimana le 6 avril 1994. L'on s'interroge ici sur la contribution de ces arguments à l'historiographie de ce génocide, en excluant